

## **REGLEMENT DU JEU « SOS BEBE ENRHUME »**

### **Article 1 : OBJET**

LABORATOIRES GILBERT, société par actions simplifiée au capital social de 5 048 000 euros, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de CAEN sous le numéro 306 062 944 et dont le siège social est situé Avenue du Général de Gaulle à Hérouville Saint-Clair (14200) (ci-après désignée « LG »), organise du dimanche 15 novembre 2020 à 10h00 au mardi 15 décembre 2020 à 23h59, un jeu gratuit sans obligation d'achat intitulé « SOS BEBE ENRHUME » (ci-après désigné le « Jeu »).

La participation au Jeu implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement par les participants internautes et son application par LG.

### **Article 2 : CONDITIONS DE PARTICIPATION**

Seules les personnes physiques capables majeures, quelle que soit leur nationalité et résidant sur le territoire métropolitain français (Corse comprise) peuvent participer au Jeu.

La participation au Jeu est limitée à une personne physique majeure par foyer (même nom et même adresse postale).

Seules les participations au Jeu faites par voie d'internet via l'application du Jeu à l'adresse URL suivante <https://kx1.co/sosbberhume> seront prises en compte.

Ne peuvent participer au Jeu les personnes ne répondant pas aux conditions énoncées ci-dessus, les mandataires sociaux et membres du personnel de LG et des autres sociétés du groupe dont fait partie LG, ainsi que les familles de ceux-ci.

A tout moment, et notamment lors de l'attribution des lots, LG se réserve le droit d'effectuer toute vérification qu'il jugerait utile et de demander tout justificatif des conditions énoncées ci-dessus. Le formulaire de participation en ligne de toute personne non autorisée à participer au Jeu ou pour laquelle le ou les justificatifs réclamés ne seraient pas fournis dans les délais impartis ne pourra être pris en compte par LG et entraînera l'annulation de la participation au Jeu.

LG se réserve le droit d'examiner toute activité frauduleuse et d'exclure du Jeu tout participant internaute suspect.

### **Article 3 : DEROULEMENT DU JEU ET DESIGNATION DES PARTICIPANTS INTERNAUTES GAGNANTS**

Le Jeu et son règlement sont accessibles dimanche 15 novembre 2020 à 10h00 au mardi 15 décembre 2020 à 23h59 sur les sites institutionnels HI FAMILIES (rubrique jeux concours) à l'adresse suivante <https://www.hifamilies.fr/jeux-concours> et la page facebook LG à l'adresse suivante [www.facebook.com/LaboGilbert/](http://www.facebook.com/LaboGilbert/).

Une copie du présent règlement du Jeu sera adressée par courrier postal, à toute personne qui en fera la demande. Les frais de timbre de ladite demande d'envoi seront remboursés, sur demande de remboursement, sur la base du tarif lent « lettre » en vigueur, à raison d'un timbre par demande de remboursement. La demande devra être envoyée à l'adresse suivante :

LABORATOIRES GILBERT  
Service communication digitale  
Avenue de Dubna  
14200 HEROUVILLE SAINT-CLAIR

Pour participer au Jeu, les participants doivent se connecter sur le lien du jeu, puis cliquer sur JE JOUE. Les participants doivent ensuite remplir le formulaire en indiquant leur adresse email puis cliquer sur JE VALIDE.

Après avoir effectué cette étape, les participants doivent gratter la vignette pour découvrir s'ils ont gagné ou non :

-S'ils gagnent, une page s'affiche sur l'écran à savoir « **Félicitations, vous avez gagné un coffret Sos bébé enrhumé !** » et un champ formulaire s'affiche leur demandant de renseigner : Nom, prénom, adresse postale, CP et ville.

Ces informations seront récoltées pour l'envoi du lot sans suivi ayant lieu dans un délai de 3 (trois) à 5 (cinq) semaines à compter de la date de l'expiration du Jeu, à savoir, le 15 décembre 2020 à 23h59.

-S'ils perdent, une page s'affiche leur indiquant de retenter leur chance le lendemain, à savoir, « **Perdu ! Retentez vite votre chance dès demain !** ».

-S'ils ont déjà joué, une page s'affiche leur indiquant qu'ils ont déjà joué et de retenter leur chance le lendemain, « **Déjà joué !** ».

-S'ils ont déjà gagné, une page s'affiche leur indiquant qu'ils ont déjà gagné et qu'ils ne peuvent donc plus rejouer durant toute la durée du jeu concours à savoir, « **Vous avez déjà gagné, vous ne pouvez plus participer !** ».

100 instants gagnants sont disponibles dans le cadre de ce Jeu. Les 100 gagnants sont définis en fonction des instants gagnants paramétrés pendant la période du Jeu via le site <https://www.kimpleapp.com/>.

Toute participation au Jeu inexacte, incomplète ou illisible ne pourra être prise en compte par LG pour la participation au Jeu ou entraînera l'annulation.

#### **Article 4 : LOTS**

Le participant gagnant se voit avoir le choix parmi les lots suivants :

- Physiodose – Sérum Physiologique PE végétal (statut DM) – 3.90€
- Physiodose – Mouche bébé (statut DM) – 6.50€
- Bactidose Green – Mousse Main (statut Biocide) – 3.50€
- Le Comptoir Aroma – Baume Pectoral Baby (statut cosmétique) – 7.90€

Le lot est personnel et n'est pas transmissible. Il ne pourra en aucun cas faire l'objet (i) d'une contestation, (ii) d'une reprise (iii) d'une demande d'échange contre une valeur monétaire ou un autre lot.

En cas de force majeure ou si les événements le rendent nécessaire, LG se réserve le droit de remplacer le lot gagné par un lot de nature et de valeur équivalente, sans que le participant gagnant ne puisse formuler aucune réclamation.

Les frais de connexion internet seront remboursés sur simple demande de tout participant internaute utilisant un abonnement internet faisant l'objet d'une facturation à la durée de connexion. La demande doit être faite sur papier libre indiquant les nom, prénom, adresse postale complète et adresse mail valide du participant internaute ainsi que la date et l'heure ou les heures de participation au Jeu, accompagnée d'un R.I.B. d'un compte bancaire ouvert en France ou d'un R.I.P. d'un compte postal ouvert en France et d'un justificatif d'abonnement internet faisant l'objet d'une facturation à la durée de connexion et adressée par courrier postal à compter de la date de clôture du Jeu et au plus tard dans les 8 (huit) jours ouvrables suivant la date de clôture du Jeu, le cachet de la poste faisant foi, à l'adresse suivante :

LABORATOIRES GILBERT  
Service communication digitale  
Avenue du Général de Gaulle  
14200 HEROUVILLE SAINT-CLAIR.

Toute demande de remboursement incomplète ou ne répondant pas aux conditions énoncées ci-dessus ne pourra être prise en compte par LG pour le remboursement des frais de connexion internet.

Les frais de timbre de la demande de remboursement seront remboursés, sur la base du tarif lent « lettre » en vigueur, à raison d'un timbre par demande de remboursement, sur simple demande accompagnant la demande de remboursement.

Les frais de connexion Internet seront remboursés à tout participant internaute utilisant un abonnement internet faisant l'objet d'une facturation à la durée de connexion sur la base d'un temps de connexion estimé à 3 (trois) minutes nécessaires par participation au Jeu au tarif de EUR 0,02 (deux centimes d'euros) toutes taxes comprises la minute, soit un remboursement total par participation et par connexion de EUR 0,06 (six centimes d'euros) toutes taxes comprises.

Toute demande de remboursement ne sera prise en compte que si elle émane du participant internaute ayant participé au Jeu pour lequel il est demandé le remboursement des frais de connexion internet.

Un quelconque remboursement ne peut intervenir qu'à la seule condition qu'il y ait eu un débours réel de la part du participant internaute sous peine d'être passible de poursuites pour escroquerie. Il est rappelé que tout accès aux sites internet présentant le Jeu s'effectuant sur une base gratuite ou d'un abonnement illimité ne pourra donner lieu à aucun remboursement, dans la mesure où l'abonnement aux services du fournisseur d'accès est, dans ce cas, contracté par le participant internaute pour son usage d'Internet en général et que le fait pour le participant internaute de se connecter aux sites internet pour participer au Jeu ne lui occasionne aucun frais supplémentaire.

LG se réserve le droit d'effectuer toute vérification qu'elle jugerait utile, de demander tout justificatif et d'engager, le cas échéant, toute poursuite.

Une seule demande de remboursement des frais de connexion internet correspondant à l'ensemble des participations et connexions d'un même participant internaute au cours de toute la durée du Jeu, dans la limite d'une seule participation et connexion maximum par jour par participant internaute, même nom, prénom et adresse postale sera prise en compte par LG. Le remboursement des frais de connexion internet se fera sur la base du nombre de participations et connexions mentionnées dans la demande de remboursement et après vérification par LG de l'exactitude du nombre de participations et connexions pour lesquelles un participant internaute demande le remboursement des frais de connexion internet.

Les frais de connexion internet et ceux de timbre pour la demande de remboursement seront remboursés généralement dans les 60 (soixante) jours suivant la réception de ladite demande.

#### **Article 5 : EXCLUSION DE RESPONSABILITE**

LG se dégage de toute responsabilité à l'égard de toute blessure, invalidité, perte, accident et/ou dommage causés au participant internaute gagnant et à la seconde personne bénéficiant aussi du lot, du fait de la jouissance du lot décerné dans le cadre du Jeu. Le participant internaute gagnant et la seconde personne bénéficiant aussi du lot renoncent à exercer toutes revendications et/ou recours liés à l'attribution et/ou à la jouissance des lots gagnés.

LG se réserve le droit d'annuler, de reporter, de suspendre, de modifier, d'écourter ou de prolonger le Jeu sans préavis en cas de force majeure ou si les événements le rendent nécessaire et sa responsabilité ne saurait être engagée de ce fait.

LG n'est en aucun cas responsable de la variabilité des délais postaux.

LG se dégage de toute responsabilité en cas de défaillances techniques, matérielles ou logicielles du site du Jeu, de quelque nature que ce soit, notamment et non exclusivement des virus ne permettant pas le bon déroulement du Jeu.

#### **Article 6 : DROIT APPLICABLE ET LITIGES**

Le présent règlement de Jeu est expressément régi par le droit français.

Il ne sera répondu à aucune demande ou réclamation téléphonique concernant l'application ou l'interprétation du présent règlement de Jeu. Toute contestation ou réclamation relative au Jeu et/ou au tirage au sort devra être formulée par écrit à l'adresse postale suivante :

LABORATOIRES GILBERT  
Service communication digitale  
Avenue de Dubna  
14200 HEROUVILLE SAINT-CLAIR

Tout différend ou litige concernant le Jeu fera l'objet d'un règlement à l'amiable entre les parties.

Aucune contestation ou réclamation relative au Jeu et/ou au tirage au sort ne sera prise en compte 8 (huit) jours après la clôture du Jeu.

### **Article 7: PROPRIETE INTELLECTUELLE**

Toute reproduction, toute représentation ou toute exploitation de tout ou partie des éléments (i) composant les sites internet de la marque LG et tout support sur lequel est présenté le Jeu, notamment et non exclusivement sur la page du site du Jeu à l'adresse suivante <https://kx1.co/sosbbenrhume> ou (ii) apposés sur les lots, sont strictement interdites.

Les marques (i) figurant sur les sites internet de la marque LG et sur tout support sur lequel est présenté le Jeu, notamment et non exclusivement sur la page du site internet du Jeu à l'adresse suivante <https://kx1.co/sosbbenrhume> e ou (ii) apposées sur les lots, sont la propriété pleine et entière des sociétés du groupe dont fait partie LG et ont fait l'objet d'un dépôt auprès de l'Institut National de la Propriété Industrielle en vue de leur protection.

### **Article 8 : DONNEES PERSONNELLES**

Les données à caractère personnel communiquées par les clients participants sont nécessaires au bon déroulement du jeu concours. Elles sont confidentielles et ne seront utilisées par LG que pour la finalité exposée précédemment, et dans le respect des dispositions légales en vigueur. Si les participants ne communiquent pas les données exigées par le règlement, ils ne pourront pas participer au Jeu et/ou ne pourront pas recevoir leur lot s'ils ont été désignés internaute participant gagnant. LG conserve les données collectées le temps de l'opération marketing et, à l'issue de cette période, procède à l'archivage de ces données, conformément aux prescriptions prévues par le Code de la Consommation, le Code du Commerce et le Code Civil (ex : 5 ans, 10 ans etc) afin de prévenir tout contentieux ou de respecter une obligation légale.

Conformément à l'article 13 du Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), les internautes participants bénéficient du droit de demander à LG l'accès à leurs données à caractère personnel, la rectification ou l'effacement de celles-ci, ou une limitation du traitement relatif à la personne concernée, ou du droit de s'opposer au traitement et du droit à la portabilité des données.

Pour exercer ces droits, les internautes participants s'adresseront à LG par courrier à l'adresse suivante :

LABORATOIRES GILBERT  
Service communication digitale  
Avenue de Dubna  
14200 HEROUVILLE SAINT-CLAIR

LG est en outre dotée d'un délégué à la protection des données dont les coordonnées sont les suivantes : [dpo@labogilbert.fr](mailto:dpo@labogilbert.fr).

Conformément aux dispositions de l'article 40-1 de la loi Informatiques et Libertés, toute personne dont les données personnelles sont collectées peut définir des directives, générales ou particulières, relatives au sort de ses données personnelles en cas de décès. Les directives générales peuvent être enregistrées auprès d'un tiers de confiance numérique certifié par la CNIL. Les directives générales ou particulières, peuvent être modifiées ou supprimées à tout moment.

Pour le cas où LG ne donnerait pas suite aux demandes formulées par les clients participants, il informe ceux-ci sans tarder des motifs de son inaction et au plus tard dans un délai d'un (1) mois à compter de la réception de la demande ainsi que son droit d'introduire une réclamation auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés.